

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 18-CAP-10

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 1^{er} novembre 2018** 17 h, à la salle du conseil de Hôtel de ville de Longueuil situé au 4250, chemin de la Savane à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister :

Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le Président, monsieur Pierre Brodeur, souhaite la bienvenue à tous. Il remercie la Ville de Longueuil pour avoir autorisé le RTL à tenir son assemblée dans leur salle de conseil.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-122

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques E. Poitras, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Deux personnes demandent à être entendues.

Monsieur Nicolae Gregoriev questionne le conseil relativement à la problématique des autobus bondés sur les lignes 44 et 144. Le président prend acte des questions de M. Gregoriev et lui indique qu'une réponse écrite lui sera envoyée.

Monsieur Alain Riendeau prend la parole à son tour. Il souligne l'absence de service d'autobus sur le boulevard Grande Allée entre l'autoroute 30 et la Ville de Carignan. Il propose que la ligne de taxi collectif T-21 effectue ce trajet. Le président prend acte des propositions de M. Riendeau et lui indique qu'une réponse écrite lui sera envoyée. Il termine en indiquant que le RTL fait tous les efforts possibles afin d'offrir le meilleur service à tous les résidents de l'agglomération.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-123

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 octobre 2018

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 octobre 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers - Mobilité durable

4.1 RÉSOLUTION 18-124

Entente relative à la réalisation de travaux de déplacement d'un arrêt d'autobus et d'un abribus

Il est proposé par madame Monique Gagné, appuyé par madame Nancy Decelles :

« D'APPROUVER l'entente à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Ville de Longueuil relativement à la réalisation de travaux de déplacement d'une arrêt-bus et d'un abribus à l'intersection Marie Victorin / Geoffrion.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette entente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-125

Reconduction de l'entente avec la Ville de Longueuil (agglomération) relativement à l'augmentation, en période de pointe, du service de transport en commun des lignes d'autobus 86 et 87

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« D'APPROUVER la reconduction de l'entente à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération relativement à l'augmentation en période de pointe, du service de transport en commun des lignes d'autobus 86 et 87 pour une période débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019 inclusivement.

D'AUTORISER le directeur général et la secrétaire corporative à signer cette entente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dossiers – Gestion durable des ressources

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-126

Production d'avenants aux contrats existants entre exo et le RTL pour les équipements métropolitains sur le territoire du RTL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ c. A-33.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) peut confier à un organisme de transport en commun l'exploitation d'un équipement ou d'une infrastructure qui a un caractère métropolitain et dont elle est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des délégations de gestion concernant les actifs métropolitains, l'ARTM a décidé de confier au Réseau de transport de Longueuil (RTL) la gestion et l'entretien de certains actifs métropolitains : les terminus Panama, Longueuil et Montarville et les stationnements Chevrier et Seigneurial ainsi que quelques voies réservées ;

CONSIDÉRANT QUE le RTL souhaite déposer une demande formelle auprès d'exo, pour la production d'avenants, pour tous les contrats suivants, qui sont encore sous la gestion d'exo :

- CORPORATION SERVICES MONERIS : Appel d'offres public no1001020 Entretien préventif, correctif et réparation de DAT, Valideurs incluant le remplissage ;
- GARDA : Appel d'offres public no1000721, Service de gardiennage aux gares, aux terminus d'autobus, aux sites de garages des trains de banlieue et aux centres d'entretien de l'AMT, contrat de base de trois (3) ans de juin 2014 au 31 mai 2017, assortie de deux (2) années d'options. La dernière année d'option se termine le 31 mai 2019 ;
- SOLOTECH INC. : Entretien préventif et correctif des composants des systèmes de transport intelligents (STI) sur le réseau de l'AMT ;
- GESTION GLOBAL 2017 INC. : Contrat de remorquage sur les sites du RTM ;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEURS GARDA : Service de cueillette, de transport d'argent et d'approvisionnements des DAT d'exo.

Il est proposé par monsieur Robert Myles, appuyé par madame Nancy Decelles :

« D'AUTORISER la Direction bâtiments et actifs métropolitains et exo, à procéder à l'émission des avenants décrits précédemment afin de permettre au RTL de gérer tous ces contrats jusqu'à la date de fin de chacun de ces contrats.

D'AUTORISER le directeur général du RTL à signer, pour et au nom du RTL, ces avenants.

La présente résolution est sujette au maintien de la délégation de gestion des actifs métropolitains.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-127

Autorisation à exo de procéder à un appel d'offres pour achats regroupés de services de gardiennage pour les équipements métropolitains sur le territoire du RTL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ c. A-33.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) peut confier à un organisme de transport en commun l'exploitation d'un équipement ou d'une infrastructure qui a un caractère métropolitain et dont elle est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) souhaite mandater exo afin de procéder à un appel d'offres pour un achat regroupé pour le mandat de « Service de gardiennage aux gares, aux terminus d'autobus, aux garages des

trains de banlieue et aux centres d'entretien de l'exo » incluant les terminus Panama, Longueuil et Montarville et les stationnements Chevrier et Seigneurial.

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par monsieur Robert Myles :

« DE MANDATER exo pour procéder à un appel d'offres d'achat regroupé pour le contrat des services de gardiennage des terminus Longueuil, Panama et Montarville et des stationnements Chevrier et Seigneurial pour une période de trois (3) ans du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, assortie de deux (2) options d'une (1) année, permettant au RTL de prolonger pour une période supplémentaire pouvant aller jusqu'à deux années additionnelles.

Le RTL se réserve l'adjudication des contrats, le cas échéant.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

La présente résolution est sujette au maintien de la délégation de gestion des actifs métropolitains.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-128

Octroi de contrat – Déneigement des abribus sur le territoire du RTL

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par monsieur Jérôme Savaria-Carrière :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P18-028 - Déneigement d'abribus sur le territoire du Réseau de transport de Longueuil (RTL), pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER » aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 669 571,05 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-129

Octroi de contrat – Convention cadre ATUQ pour achats regroupés 2019

CONSIDÉRANT QUE chaque « SOCIÉTÉ » constitue une société de transport en commun exploitant une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus, au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ., c. S-30.01 (ci-après nommée « Loi ») ;

CONSIDÉRANT QUE chaque « SOCIÉTÉ » est en mesure d'établir dès maintenant certains de ses besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens et services pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement d'achats constitué de « SOCIÉTÉS » et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public permet à toute « SOCIÉTÉ » de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 89 de la « Loi », chaque « SOCIÉTÉ » a le pouvoir de mandater une autre « SOCIÉTÉ » afin d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat unifié de matériel ou de services, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes ;

CONSIDÉRANT QUE des ententes seront conclues au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et viseront l'acquisition de divers biens ou services,

et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des « SOCIÉTÉS » mandantes à la « SOCIÉTÉ » mandataire.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER la convention cadre pour divers achats regroupés pour l'année 2019 entre le Réseau et les huit autres « SOCIÉTÉS » de transport, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), y compris l'Annexe 1 décrivant les mandats pour l'année 2019.

Une copie de ladite convention cadre est en annexe de la présente résolution.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du Réseau, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-130

Dépôt – Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 15 septembre au 15 octobre 2018 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 9 331 083,87 \$. »

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-131

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – septembre 2018

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de septembre 2018. »

6. Intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

7. Affaires nouvelles

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-132

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 30. Il est appuyé par madame Nancy Decelles.

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative